



Tous champs

→ Consigne de traitement des impacts COVID dans l'ENC portant sur les données 2020

Des consignes détaillées seront produites au moment du lancement de la campagne, notamment sur la partie découpage analytique.

Les principes ci-dessous ont été discutés avec les établissements lors du GT ENC du 08/10/2020 et validés lors des comités techniques et comité de pilotage.

- Principe général des consignes pour le traitement dans le cadre de l'ENC des coûts liés à la prise en charge des patients atteints de COVID dans les établissements en 2020
 - Le recueil privilégiera la simplicité de retraitements pour les établissements.
 - Les coûts de prise en charge et surcoûts liés au COVID seront intégrés aux coûts des sections de l'ENC. Ils ne seront pas nécessairement isolés dans une section spécifique.
 - La prime COVID sera incluse dans les charges de personnel et imputée sur les sections.
 - Les recettes liées au COVID ne sont donc pas déductibles des coûts des séjours → Ces recettes seront classées en PND dès l'onglet 2-PC.
 - Les recettes correspondant à la prime COVID et les recettes des séjours COVID seront non déductibles.
 - Cela impactera l'évolution des coûts par rapport à N-1 et à la référence
 - La supervision, les analyses et les usages des référentiels seront adaptés en fonction des résultats
- Découpage analytique :
 - Si l'établissement a créé une **UM spécifique PMSI dédiée COVID**, et est en capacité de suivre, depuis le début, l'affectation de son personnel et de ses charges sur une / des UF dédiée COVID, alors il conviendra de créer des **SA « COVID »** (cf. arbre analytique)
 - Si l'établissement a maintenu son **découpage analytique initial**, il n'est pas attendu de modification du découpage analytique.
 - Si l'établissement n'est **pas en capacité d'isoler les charges** de manière robuste sur les spécialités, notamment en cas de changement d'activité de la section pendant l'année, il convient d'utiliser les SA 934.111 Médecine générale non orientée ou spécialités indifférenciées - unité mutualisée et/ou SA 934.211.1 Chirurgie générale et spécialités indifférenciées - unité mutualisée, et pour le champ SSR la SAC 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)

→ Elargir le champ des enquêtes de coûts aux consultations

Afin de conduire cette réflexion, le comité de pilotage ENC RTC de novembre 2019, avait acté la mise en place d'un groupe de travail.

- ✓ Un premier webinar en juin 2020 a présenté la problématique aux établissements.
- ✓ Le groupe de travail « Consultations et Actes externes » s'est réuni 2 fois en septembre et novembre.
- ✓ Les éléments ont également été présentés pour discussion lors du GT ENC du 08/10/2020, en comité technique et ont finalement été validés par le COPIL ENC.

Un nouveau chapitre a été introduit dans le guide méthodologique ENC : « 1.6 Consultations », avec notamment les consignes suivantes

- « L'établissement s'appuie sur l'**arbre analytique** pour créer autant de section(s) consultation(s) qu'il est nécessaire, **en fonction des spécialités.**
- L'unité d'œuvre est **le nombre de consultations.**
La venue sur les plateaux de consultation comprend également les actes techniques qui peuvent être réalisés au cours de celle-ci. »

Pour le MCO, l'arbre analytique existant va être utilisé.

Les demandes d'évolution sont à faire à travers les formulaires mis à disposition dans la rubrique : <https://www.atih.sante.fr/prise-en-compte-des-activites-emergentes-dans-l-arbre-analytique>

Pour le SSR, un groupe de travail dédié au découpage analytique sera mis en place en 2021. Un appel à candidature sera adressé en début d'année prochaine.

→ Evolutions des sections de Logistique et Gestion Générale

• Traitement de la Direction du Système d'Information (DSI)

Compte tenu de la forte variabilité des moyens alloués aux projets informatiques d'une année à l'autre, la section DSI peut être scindée en deux sections :

- **931.141 DSI - Routine** comprend la gestion du Système d'Information Hospitalier (SIH). Il s'agit de l'activité récurrente annuelle : gestion du SIH et des télécommunications, support auprès des utilisateurs (installation, formation, assistance, gestion des profils utilisateurs...).
- **931.142 DSI - Projet** consiste à concevoir et faire évoluer le SIH (conception / développement / formation) à travers de nouveaux projets informatiques.

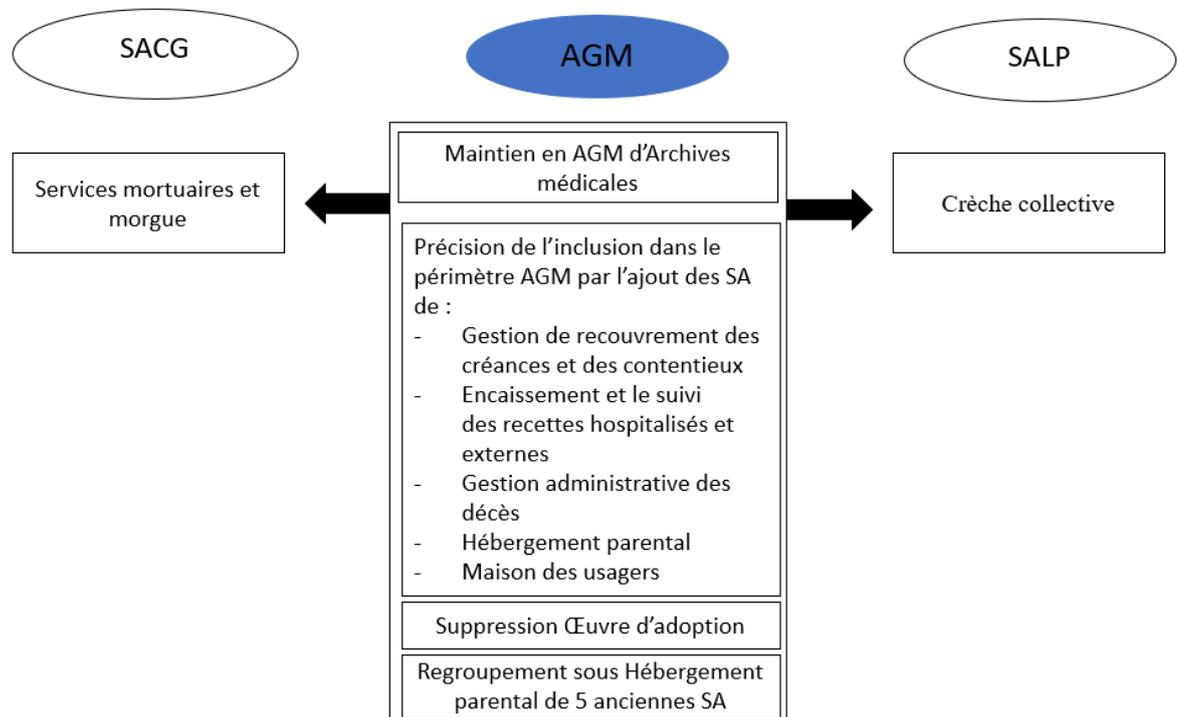
Cette distinction de la DSI en deux sections **est optionnelle** mais est intéressante pour les comparaisons des coûts d'unité d'œuvre, pour les établissements qui sont en capacité de le faire. Dans le cas contraire, l'établissement conservera le regroupement LGG DSI en 931.14.

- La clé à déclarer est : la totalité **des postes informatiques** (fixe ou portable).
 - Les tablettes, ainsi que les smartphones utilisant des applications médicales peuvent être considérés comme postes informatiques.
 - Il s'agit de sommer les postes informatiques (fixe ou portable) installés uniquement dans les SAC et les SAMT
 - Les postes des sections de LGG sont exclus de l'assiette, conformément au principe de non prise en compte des prestations réciproques.
 - Sont exclus les serveurs et les téléphones fixes

Cette clé est utilisée pour la section DSI-Routine et la section DSI-Projet.

- **Traitement de la LGG Accueil et Gestion des Malades (AGM)**

Le périmètre de la section AGM a été revu selon le schéma suivant :



→ Suppression de la LGG AGM des SA suivantes transférées dans la section LGG SACG

- 931.134.3 Service mortuaire
- 931.134.4 Morgue

→ Suppression de la LGG AGM de la SA 931.136.6 Crèche collective transférée dans la section LGG SALP 931.121.24 Garderie - Crèche

→ Création des SA suivantes dans la section AGM :

- 931.132.1 Gestion de recouvrement des créances et des contentieux
- 931.132.2 Encaissement et le suivi des recettes hospitalisés et externes
- 931.134.3 Gestion administrative des décès
- 931.136.8 Hébergement parental
- 931.136.9. Maison des usagers

→ Regroupement des SA suivantes dans la SA 931.136.8 Hébergement parental :

- 931.136.1 Pouponnière à caractère social
- 931.136.2 Foyer de l'enfance
- 931.136.3 Maison maternelle
- 931.136.4 Hôtel maternel
- 931.136.5 Centre maternel

→ Suppression de la SA 931.136.7 Oeuvre d'adoption

- **Traitement de la LGG Services Administratifs à Caractère Général (SACG)**

- L'activité de LGG SACG doit être scindée en 2 SA :
- 931.110 : SACG (hors service mortuaire et morgue)
 - 931.114 : SACG service mortuaire et Morgue

Création des SA suivantes dans la section LGG SACG (antérieurement en LGG AGM):

- 931.114 Service mortuaire et morgue
- 931.114.1 Service mortuaire
- 931.114.2 Morgue

La clé sera l'Euro de charges brutes pour les deux SA, mais la section 931.114 SACG - Service mortuaire et morgue n'est pas ventilée sur les SA de consultations et soins externes.

- **Evolution de la Logistique Médicale – Pharmacie :**

Création de deux nouvelles sections :

- 936.11 – Pharmacie hors reconstitution et délivrance de chimiothérapies
- 936.13 – Pharmacie – Reconstitution et délivrance de chimiothérapies, dans laquelle il est demandé d'identifier les charges et les produits relatifs à cette activité.

Cette section ne comprend pas la conciliation médicamenteuse.

L'utilisation de la section 936.13 – Pharmacie – Reconstitution et délivrance de chimiothérapies est facultative en 2020 et obligatoire en 2021. La section 936.1 Pharmacie n'est à utiliser que si l'établissement n'est pas en capacité de faire cette distinction.

- L'utilisation de cette section est facultative en 2020 et obligatoire en 2021.

L'unité d'œuvre préconisée est le nombre de poches ou le nombre de lignes de dispensation à délivrance nominative de préparations de chimiothérapie.

ENC MCO

Pas d'évolution méthodologique pour la campagne 2020.

ENC SSR

- **Spécialités pharmaceutiques traceurs**

Pour l'ENC 2020, les spécialités pharmaceutiques traceurs sont suivies au séjour dans ARAMIS (Fichier 3) en deux types de dépenses distincts :

- Type de dépense 10 "Spécialités Pharmaceutiques - recueil FICHCOMP" : les codes UCD concernés sont ceux déclarables dans FICHCOMP SSR

- Type de dépense 11 "Spécialités pharmaceutiques - liste traceur complémentaire ENC".

Les liens vers les listes sont disponibles dans la documentation de l'ENC SSR Données 2020 au lien suivant <https://www.atih.sante.fr/enc-ssr-donnees-2020> dans la rubrique Listes des spécialités pharmaceutiques dites « traceurs »

ENC HAD

Pas d'évolution méthodologique pour la campagne 2020.

Evolutions du paramétrage et du classeur ARCAH

- **Les évolutions sont les suivantes :**

Les MIG MCO sont suffixables.

Les sections consultations et soins externes MCO et SSR sont paramétrables à partir de la liste de l'arbre analytique 2020.

Dans l'onglet 2-PC, le plan comptable a été mis à jour en lien avec les évolutions de la M21 et de la méthodologie, se référer à l'onglet *A lire – nouveautés* du fichier Plan comptable ENC 2020.

Dans l'onglet 2-hono, l'activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) a été scindée entre MCO et SSR. Le code import MCO devient H_PH_MCO et le code import SSR H_PH_SSR.

Mise à jour de la documentation de l'ENC

- **Plan comptable**

Evolutions des comptes en lien avec les évolutions de la M21 et de la méthodologie ENC.
=> Se référer à l'onglet à lire du fichier Plan comptable ENC 2020.

- **Arbre analytique**

Des colonnes ont été ajoutées dans l'arbre analytique pour indiquer :

- Type d'autorisation d'UM (MCO,SSR) / Niveau plancher (PSY) de l'établissement - attendu dans le RTC
- Type d'hospitalisation - attendu dans le RTC
- Type d'autorisation d'UM (MCO,SSR) de l'établissement - attendu dans l'ENC
- Type d'hospitalisation - attendu dans l'ENC ou codé dans le PMSI

Un nouvel onglet indique les libellés des types d'autorisation de l'UM et des types d'hospitalisation (MCO, SSR).

- **Règles d'affectation**

Mise à jour du fichier Règles d'affectation 2020 sans modification de format par rapport à 2019.

Nos prochains RV

- Le prochain Groupe de Travail ENC se tiendra le **jeudi 8 avril 2021 de 9h30 à 12h30** [web-conférence]
→ *Il aura pour objet la présentation des nouveautés de la campagne 2020.*
- Les prochaines formations pratiques aux logiciels ARCAH et ARAMIS auront lieu :
 - ENC MCO : 07/04/2021
 - ENC HAD : 02/04/2021
 - ENC SSR : 06/04/2021Elles concernent en priorité les nouveaux établissements de l'ENC 2020. Les établissements ayant des nouveaux collaborateurs peuvent également y participer, en contactant par mail l'équipe ENC.



Focus

Contribuer aux évolutions

<https://www.atih.sante.fr/participation-aux-evolutions>

L'ATIH propose régulièrement des travaux participatifs aux établissements de santé réalisant les recueils de comptabilité analytique.

Ces travaux concernent le retraitement comptable (RTC) et/ou les Etudes Nationales de Coûts (ENC). Ils peuvent porter sur la méthodologie, comme les unités d'œuvre ou l'arbre analytique, mais aussi sur le renforcement de l'utilisation des données.

Les formes de participation sont variées : formulaires, questionnaires, enquêtes ou groupes de travail sont proposés pour recueillir soit des pratiques soit des valeurs ou encore des commentaires.

Les établissements de santé sont encouragés à participer afin de contribuer à une amélioration continue des modèles analytiques, profitable à tous.

Vous pouvez participer aux travaux actuels :

- **Groupe de Travail sur la fusion ARCAH ENC/RTC**

<https://www.atih.sante.fr/groupe-de-travail-sur-la-fusion-arcanh-enrtc>

Début 2021 débiteront les travaux pour la création d'un logiciel ARCAH unique RTC/ENC.

L'objectif est de construire un seul outil ARCAH permettant de réaliser les 2 recueils, avec un paramétrage commun, pour une mise à disposition à compter du recueil des données 2021.

Nous souhaitons intégrer les établissements dans la construction de cet ARCAH unique.

Le groupe de travail sera constitué d'utilisateurs avancés des logiciels ARCAH, provenant d'Etablissements publics réalisant uniquement le RTC ou à la fois l'ENC et le RTC, et d'Etablissements privés réalisant l'ENC.

Le groupe se réunira entre Janvier et Juillet 2021, à 3 ou 4 reprises, en webconférence essentiellement.

- **Prise en compte des activités émergentes dans l'arbre analytique**

<https://www.atih.sante.fr/prise-en-compte-des-activites-emergentes-dans-l-arbre-analytique>

L'ATIH met à disposition 3 formulaires permettant de recueillir les demandes d'évolution de l'arbre

analytique concernant notamment les activités émergentes.

- **Utilisation des données ENC & RTC**

<https://www.atih.sante.fr/utilisation-des-donnees-enc-rtc>

- **Construction d'une nouvelle UO Pharmacie**

<https://www.atih.sante.fr/construction-d-un-nouvelle-uo-pharmacie>

Nouvelle restitution

Une nouvelle fiche de restitution est créée. Elle vise à présenter de manière synthétique les **résultats de la base de coûts par séjour** aux établissements de l'ENC, sous forme de tableaux et graphiques.

Les données peuvent être utilisées en interne pour la Direction, les instances (Directoires, CME,...) et dans le cadre du dialogue de gestion afin de contribuer au développement de la culture médico économique.

Principes :

- Elle est consultable via une page HTML.
- Elle est interactive et dynamique : chacun peut modifier l'ordre des colonnes des tableaux et masquer des colonnes.

Tutoriels

Un tutoriel vidéo de présentation de l'ENC est disponible sur le site de l'ATIH, sous la rubrique : *Domaine d'activités > Information sur les coûts > Etudes nationales de coûts sanitaires*

Le lien : <https://www.atih.sante.fr/etudes-nationales-de-couts-sanitaires-enc/presentation>

D'une durée d'environ 10 minutes, il est constitué de 4 modules indépendants, avec des quizz interactifs.

N'hésitez pas à le visionner et à le partager au sein de votre établissement pour permettre au plus grand nombre de découvrir l'ENC.

Par ailleurs, des tutoriels ont été élaborés pour permettre aux établissements d'approfondir ou de mieux comprendre la méthodologie et les outils liés à l'ENC.

<https://www.atih.sante.fr/etudes-nationales-de-couts-sanitaires-enc/tutoriels-video>

1. **Les premiers pas dans le logiciel ARAMIS** : présentation du logiciel, du téléchargement, des étapes à réaliser, des fichiers d'imports
2. **L'import du compte financier (CF) dans ARCAH** : démonstration vidéo, importer les données brutes du CF, le travail à réaliser après l'import, synthèse
3. **Le minutage dans l'ENC SSR** : explications détaillées des minutages à réaliser en fonction de chaque type d'acte, exemples concrets à destination de l'équipe projet et des intervenants de RR.